

1. Utilisation

Le dossier sélectionné durant la configuration est votre dossier de référence de synchronisation (icone du nuage bleu sur votre Bureau). Tous les documents déposés dans ce dossier seront automatiquement sauvegardés et synchronisés sur le serveur Synology configuré.

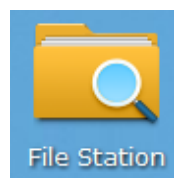
Vous pouvez accéder à vos documents en mode « hors-ligne » car ceux-ci sont sauvegardés sur votre disque dur interne. Lorsque votre connexion internet est rétablie, la synchronisation reprendra.

Pour accéder/récupérer vos données depuis un ordinateur n'ayant pas le client installé, procédez comme suit.

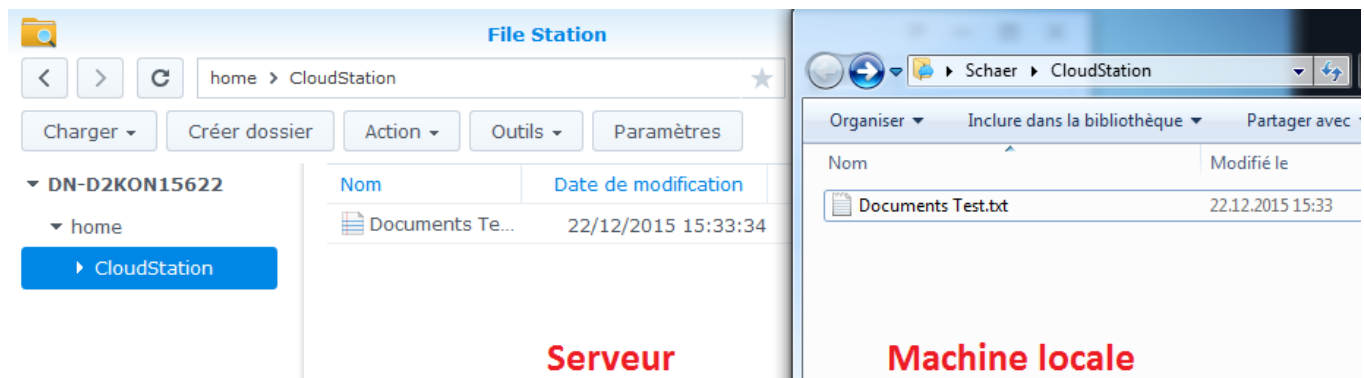
Lancez un navigateur internet et écrivez l'adresse correspondante au serveur sur lequel vous êtes configuré.

Landolt :	https:// 129.194.9.106:5001
Saint-Ours/Comédie :	https:// 129.194.9.109:5001
Bastions/Aile Jura :	https:// 129.194.16.61:5001
Philosophes/Colladon :	https:// 129.194.16.95:5001
ELCF :	https:// 129.194.16.79:5001

Identifiez-vous avec votre nom court ISIS et votre mot de passe pour accéder à votre session sur le serveur. Depuis cette session, vous pouvez accéder à vos données en cliquant sur « File Station »



En sélectionnant le dossier « Cloud Station » vous constaterez que vous avez les mêmes documents synchronisés dans l'un et l'autre dossier.



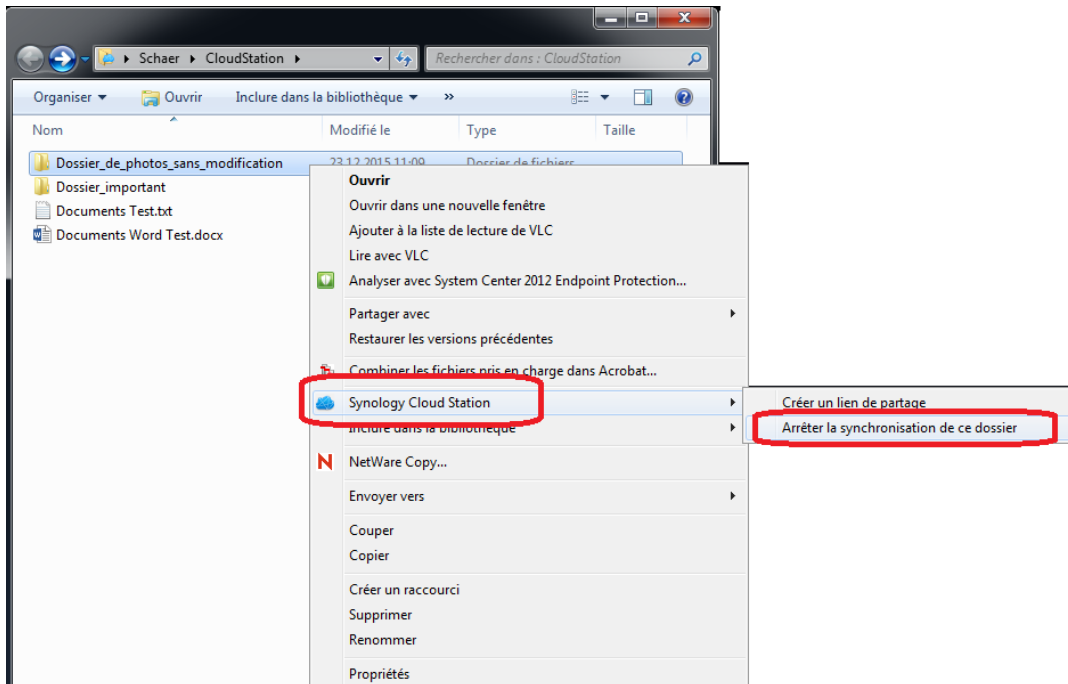
2. Gestion des règles de synchronisation

Il existe des règles de synchronisation permettant de gérer au mieux la sauvegarde des données.

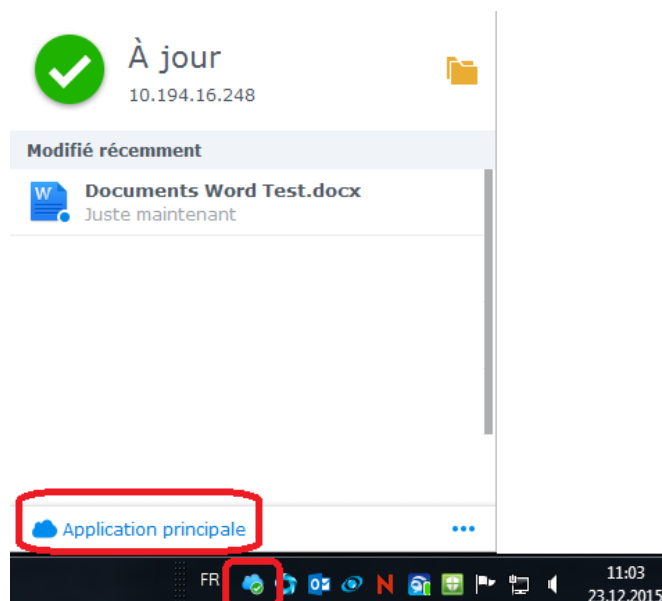
Par défaut, tous les documents et dossiers déposés dans le dossier de synchronisation seront sauvegardés. Il est fortement recommandé de synchroniser uniquement les dossiers courants, les dossiers de travail. C'est pourquoi, il existe une règle de synchronisation qui permet d'exclure un dossier, par exemple un dossier qui n'est pas modifié, qui ne bouge pas et qui est déjà sauvegardé.

2.1 : Exclure un dossier

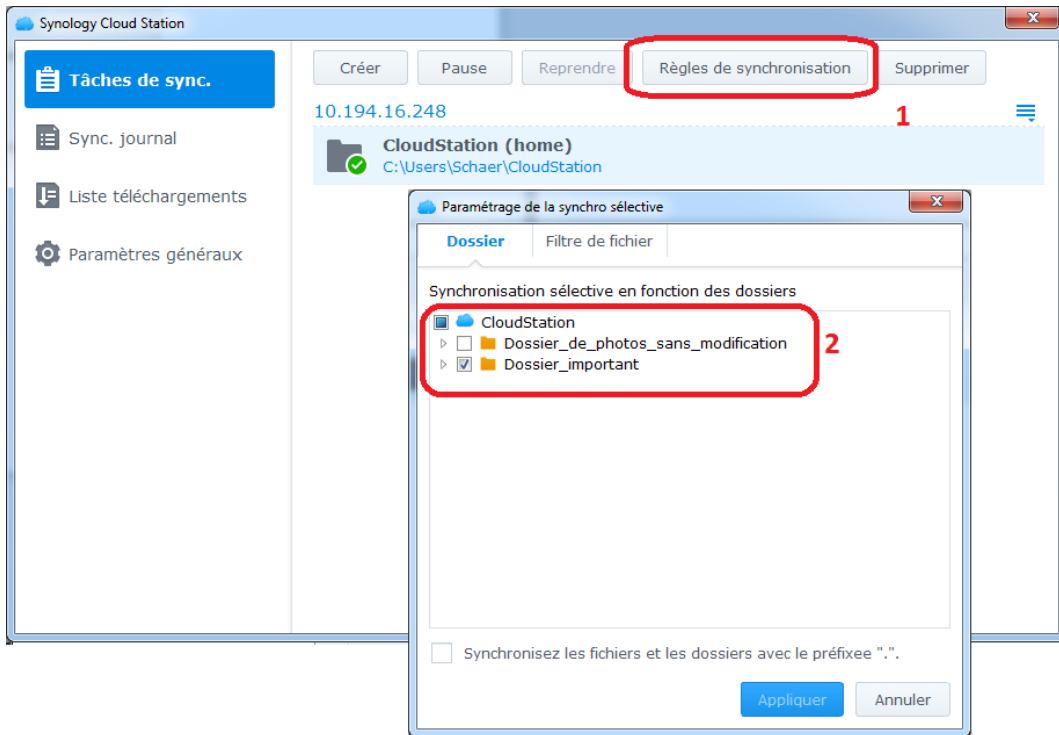
Pour exclure un dossier, placez-vous sur le dossier qui ne nécessite pas de sauvegarde et cliquez avec le bouton droit de votre souris. Sélectionnez « Synology Cloud Station », puis « Arrêter la synchronisation avec ce dossier »



Une autre méthode consiste à accéder aux paramètres de votre client de synchronisation Synology, de cliquer sur l'icône du client dans votre barre des tâches puis sur « Application principale »



Depuis la fenêtre qui s'affiche, sélectionnez « Règles de synchronisation » et décochez le dossier n'ayant pas besoin de sauvegarde.

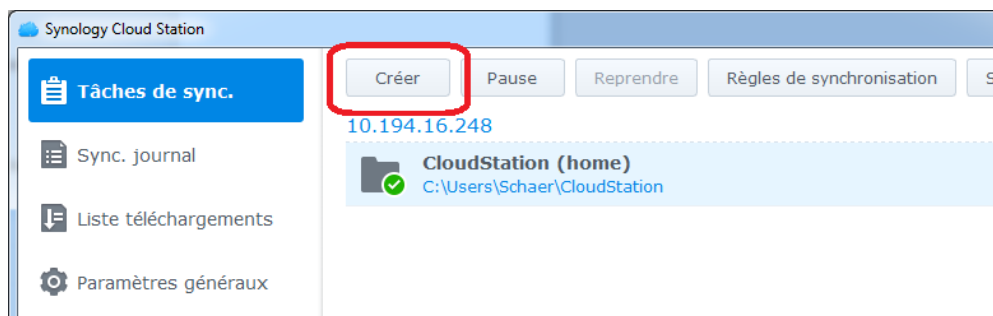


L'espace de stockage et de sauvegarde n'est pas infini, alors merci de faire preuve de rigueur lorsque vous définissez ou non l'utilité de synchronisation constante d'un dossier.

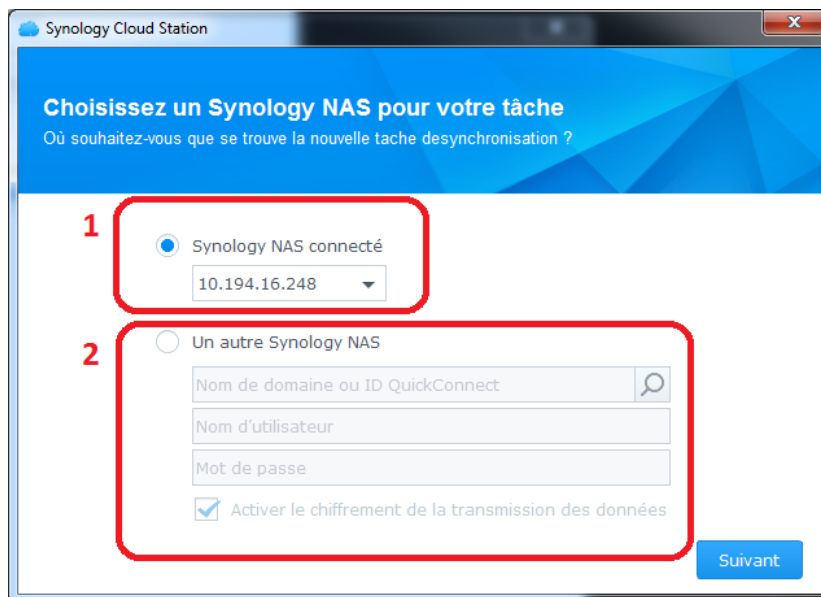
2.2 : Ajouter un dossier synchronisé supplémentaire

Vous pouvez ajouter un dossier supplémentaire, par exemple un dossier partagé avec d'autres collaborateurs.

Ouvrez la page de l' « Application principale » puis sur « Créer »



Si le dossier se trouve sur le même serveur que votre compte, sélectionnez l'option 1 décrite ci-dessous ou s'il se trouve sur un autre serveur (option 2), remplissez les champs avec les informations adéquates (informations décrites dans le tutoriel sur l'installation du client Synology).



Synology Cloud Station

Choisissez un Synology NAS pour votre tâche

Où souhaitez-vous que se trouve la nouvelle tâche desynchronisation ?

1 Synology NAS connecté
10.194.16.248

2 Un autre Synology NAS

Nom de domaine ou ID QuickConnect

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Activer le chiffrement de la transmission des données

Suivant

En sélectionnant l'option 1, vous devrez définir un nouveau dossier, qui synchronisera le dossier partagé que vous souhaitez ajouter. Vous devrez choisir la « Configuration avancée » sinon aucun dossier ne sera créer puisque le dossier par défaut est déjà utilisé par votre dossier personnel.

Avec l'option 2 et en précisant les informations de connexion, vous pourrez atteindre un dossier situé sur un autre serveur. Il faudra néanmoins lui attribuer un dossier local pour que la synchronisation puisse se faire.

Bonne utilisation !

Document créé par le service informatique de la Faculté des lettres